

**Conditions spécifiques de vente et d'utilisation du service
Colissimo France
Valables à compter du 2 Mars 2009**

Les présentes conditions spécifiques précisent les particularités du produit Colissimo France. Elles complètent les Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste sur lesquelles elles priment. Ces Conditions Générales de Vente sont consultables dans les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste*.

1. CARACTERISTIQUES DU SERVICE

1.1 Affranchissement du colis (un contenant unique : mono-colis) au poids selon la grille tarifaire disponible dans les points de contact postaux et sur le site Internet de La Poste*.

1.2 **Distribution du colis en boîte à lettres** à l'adresse indiquée par l'expéditeur, ou selon tout autre mode de distribution convenu entre La Poste et le destinataire. L'enregistrement de l'information de distribution par le système d'information de La Poste constitue la preuve de celle-ci. Aucune signature n'est recueillie.

En cas d'impossibilité de distribution en boîte à lettres, le colis est mis en instance dans un point de contact postal. Les Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste en précisent les modalités. La Poste n'assistera à aucun contrôle du contenu du colis.

1.3 Service admis pour les envois en France métropolitaine (y compris la Corse et certains codes armée de la France métropolitaine), Monaco, ainsi qu'à l'intérieur de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion, de la Martinique, de Mayotte, de Saint Martin et de Saint-Barthélemy, **avec un délai de livraison de 2 jours ouvrables après le jour de prise en charge** sous réserve du respect de l'heure limite de dépôt.

Service également admis sans indication de délai pour :

- les envois entre la Guadeloupe/Saint-Martin/Saint Barthélemy et la Martinique, à l'intérieur de Saint-Pierre et Miquelon.

- les relations réciproques entre la France métropolitaine, Monaco et Andorre, ainsi que pour les envois à destination des codes armées 00480 et 00499. Les envois à destination d'Andorre doivent être accompagnés d'une déclaration en douane (CN22 pour tout envoi non commercial dont le contenu a une valeur inférieure à 350€ TTC ou CN23 pour tout autre envoi).

1.4 Le dépôt de l'envoi ne peut être fait qu'au guichet d'un point de contact postal et qu'après paiement du montant de l'affranchissement. Une preuve de dépôt sur laquelle est apposé le timbre à date de La Poste, attestant de la prise en charge du colis, est remise à l'expéditeur.

1.5 La Poste, si elle est amenée à avoir connaissance du contenu du colis qu'elle ignore en principe, se réserve le droit de refuser la prise en charge ou d'interrompre le traitement à tout moment des envois ne respectant pas les dispositions relatives aux conditions d'admission et/ou au contenu des envois, sans que l'expéditeur puisse demander le remboursement du prix.

1.6 Il est possible de suivre les principales étapes d'acheminement du colis sur le site Internet de La Poste*, à l'exception des envois à l'intérieur de Saint-Pierre et Miquelon.

Les conditions et modalités d'utilisation de ce service sont spécifiées au paragraphe 3 des mentions légales disponibles sur le site Internet de La Poste*.

1.7 Aucune option n'est disponible pour ce service.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

2.1 Cas général : envois standards sans supplément tarifaire permettant un traitement industrialisé optimal

Poids

Le poids unitaire des colis peut aller de 0 à 30Kg (emballage et contenu compris).

Dimensions

◆ Dimensions minimales : 22 cm (L : Longueur) x 11 cm (l : largeur) x 1 cm (h : hauteur)

◆ Dimensions maximales : $L+l+h=150\text{cm}$ avec $L=100\text{cm}$

Présentation des envois

Seuls les mono-colis (avec un contenant unique et indivisible) sont acceptés au dépôt. L'emballage et le conditionnement doivent :

◆ assurer la stabilité du colis en évitant tout renversement :

- Forme permettant de poser le colis de manière stable sur une face et de présenter à l'horizontale la liasse de transport collée à plat sur la face opposée, et

- Préparation assurant une répartition uniforme des masses ;

◆ recouvrir, protéger et caler l'intégralité du contenu : résistance à plusieurs manipulations, aux secousses, aux pressions, aux frottements et aux chocs.

- Le colis doit être solide et approprié aux exigences du transport et de traitement industrialisé par machines,

- La présence de toute mention particulière (« fragile », « haut-bas », etc.) ne donne pas lieu à un traitement spécifique,

- Le colis ne doit pas être (partiellement ou totalement) recouvert de papier.

◆ ne comporter aucun élément de débord (rabats, poignées, ficelles, cordes, sangles lâches, etc.) pouvant générer des perturbations dans le traitement industriel des envois ;

◆ assurer l'intégrité du contenu et être fermés : contenu ne pouvant, en totalité ou en partie, s'échapper librement ou être enlevé de son conditionnement sans l'endommager.

◆ permettre à la liasse de transport d'adhérer complètement.

Renseignement et lisibilité (mentions manuscrites et code à barres) de la liasse de transport

◆ Respect des règles d'adressage

◆ La liasse doit être collée:

- sur une seule face (non pliée ou à cheval sur une arête)

- sur une surface plane

◆ La liasse ne doit pas être utilisée comme adhésif pour fermer le colis

◆ La liasse ne doit pas être masquée par l'emballage (même partiellement)

2.2 Traitement dérogatoire : envois non standards avec un supplément tarifaire en raison du surcoût de traitement.

Les colis présentant l'une et/ou l'autre des conditions suivantes ne seront pas pris en charge au titre des envois standards, mais feront l'objet d'un traitement dérogatoire soumis à supplément tarifaire :

◆ Dimensions maximales : $150\text{cm} < L+l+h \leq 200\text{cm}$ et/ou $L > 100\text{cm}$

◆ Formes instables dont :

- Sphères

- Rouleaux tels que $\text{Longueur} \geq 22\text{cm}$; $\text{diamètre} \geq 5\text{cm}$; $32\text{cm} \leq \text{Longueur} + 2 \times \text{diamètres} \leq 150\text{cm}$

◆ Colis non ou partiellement emballé mais préservant l'intégrité du contenu

◆ Colis avec un élément de débord

◆ Colis recouvert (partiellement ou totalement) de papier

◆ Non respect des contraintes de lisibilité de la liasse de transport

2.3 Envois non admis

La Poste ne prend pas en charge les colis ne respectant pas les conditions d'admission ci-dessus (envois standards ou non standards), notamment ceux dont le poids est supérieur à 30Kg et/ou ceux dont $L+l+h > 200\text{cm}$.

3. CONTENU DES ENVOIS

3.1 Tout contenu n'est pas admis au transport par La Poste.

L'expéditeur se reporte à l'article Contenu des envois des Conditions Générales de Vente applicables aux prestations courrier-colis de La Poste pour les exclusions et les limitations d'insertion et s'engage à les respecter.

En outre, l'insertion de marchandises périssables est déconseillée. En aucun cas La Poste ne pourra être tenue pour responsable ni de leur dégradation, ni des conséquences de celle-ci, notamment en cas de retard.

3.2 L'expéditeur veille à ce que le produit Colissimo France et ses caractéristiques, notamment en termes d'indemnisation, soient adaptés à la valeur et la nature du contenu du colis.

4. RECLAMATION

4.1 Les réclamations et/ou actions relatives à un colis, objet des présentes, mettant en cause La Poste, se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le délai d'un an à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi.

4.2 Les bureaux de Poste et le Service Clients ColiPoste (BP7500 88107 ST DIE CEDEX) sont à la disposition des expéditeurs.

Chaque recherche nécessite la production par l'expéditeur de la photocopie de la preuve de dépôt comportant le timbre à date de La Poste. En l'absence de ces documents, aucune recherche ne pourra être effectuée et aucune réponse ne pourra être apportée à la réclamation.

4.3 Si la réponse de La Poste ne paraît pas satisfaisante à l'expéditeur ou en cas de non réponse sous deux mois après une réclamation, l'expéditeur peut saisir par écrit, accompagné des pièces du dossier, le Médiateur du groupe La Poste – Case Postale F 407 – 44 boulevard de Vaugirard – 75757 PARIS CEDEX 15.

5. RESPONSABILITE DE LA POSTE

5.1 En cas de retard. Pour toute première présentation du colis ou de l'avis de mise en instance au-delà de 2 jours ouvrables après le jour de prise en charge (sous réserve du respect de l'heure limite de dépôt), sauf cas de force majeure, jours d'interdiction de circuler et/ou tout autre fait non imputable à La Poste, l'expéditeur peut, sur demande, bénéficier d'une indemnisation.

Après enquête du Service Clients confirmant le retard à l'aide du système d'information de La Poste ou d'une preuve apportée par l'expéditeur, l'expéditeur reçoit par courrier **un bon pour l'envoi d'un Colissimo France (hors éventuel supplément tarifaire pour envoi non standard)**. Le bon à valoir n'est ni cumulable, ni remboursable et est valable 6 mois à compter de son émission.

5.2 En cas de perte du colis confirmée par le système d'information de La Poste, ou **en cas d'avarie** du colis, et après enquête du Service Clients ou par preuve apportée par l'expéditeur, ce dernier peut bénéficier sur demande d'**une indemnisation ne pouvant excéder 23€/Kg (frais de port compris)** ; sauf en cas de faute de l'expéditeur, du destinataire, de force majeure, de vice propre de la chose ou de tout autre élément non imputable à La Poste.

5.3 La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou immatériels tels que perte de profit, perte de contrat, perte de chance, préjudice d'image.

* www.laposte.fr/colissimo (consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation)